

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 29 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf janvier à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

Présents : AGBOTON Anicet, BONTE Maryse CAPBLANQUET Gérard, COMPAN Franck, DOUSSIN Christophe, DURANT Sandrine, TOURNIER Joël, LAGARDE Yvette, ROUANET Claudie.

Absents excusés : AMBROSI Sébastien, GOSSET Aurélie

Date de la convocation : 24/01/2015

Secrétaire de séance : Yvette LAGARDE

Ordre du Jour :

- 1 – Plan Communal de Sauvegarde
- 2 – Réflexion sur la location de la salle des fêtes
- 3 – Réflexion sur les écoles
- 4 – Participation aux frais de fonctionnement école
- 5 – Informations sur assainissement « Les Arrougès »
- 6 – Informations diverses
- 7 – Questions diverses

1 – Plan Communal de Sauvegarde :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claudie ROUANET qui porte à la connaissance des conseillers l'avancement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Afin de le finaliser, une réunion de travail est prévue le samedi 31 janvier à la mairie.

2 – Réflexion sur la location de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire ouvre une réflexion collégiale concernant la mise en place d'une tarification de la location de la salle des fêtes aux administrés. En effet, suite à l'agrandissement et les travaux d'aménagement intérieurs réalisés en 2014 à la salle des fêtes, Monsieur le Maire soumet l'idée d'appliquer une tarification de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle que la mise à disposition de la salle reste prioritaire et gratuite pour toutes les manifestations du foyer rural.

Après discussion et vote, les conseillers municipaux décident, à la majorité :

- De louer la salle des fêtes aux administrés de la commune ;
- De fixer le tarif de location à 100 € le week-end ;
- D'appliquer ce tarif à compter des prochaines demandes de location.

3 – Réflexion sur les écoles :

Monsieur le Maire entame une discussion concernant le regroupement des enfants, maternelle et primaire, de la commune dans une même école ; il est soumis l'idée de création d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

Affaire à suivre.

4 – Participation aux frais de fonctionnement école :

Monsieur le Maire présente en séance la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école de la commune de La Salvetat Saint-Gilles ; le montant demandé s'élève à 661.27 €. Or, il s'avère qu'aucune demande d'inscription à l'école maternelle de cette commune n'a été signée par Monsieur le Maire.

Après discussion, les conseillers municipaux décident :

- De demander auprès de la commune de La Salvetat Saint-Gilles une convention ;
- De régler la somme de 661.27 € dès réception du titre de recettes.

5 – Informations sur assainissement « Les Arrougès » :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider la proposition d'emprise du nouveau schéma communal d'assainissement collectif.

Toute commune doit délimiter sur son territoire les zones qui relèvent de l'assainissement autonome des zones qui sont raccordées ou, qui le seront dans un avenir proche, à un réseau collectif.

Il rappelle que le cabinet d'études ETEN ENVIRONNEMENT a été mandaté par le Conseil Municipal pour réaliser ce projet.

Il présente la proposition d'emprise du nouveau zonage d'assainissement collectif.

Il explique que cette proposition de zonage doit, pour être définitivement adoptée, être soumise à enquête publique.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la proposition d'emprise du nouveau zonage d'assainissement collectif telle qu'elle est présentée ;
- Décide de soumettre ce zonage à l'enquête publique réglementaire et donne pouvoir à M. le Maire pour la mise en œuvre de cette procédure et de signer toutes les pièces nécessaires ;

6 – Informations diverses :

*Monsieur Christophe DOUSSIN informe l'assemblée qu'un devis, concernant l'achat des plaques indiquant les numéros de chaque habitation, est en attente.

*Monsieur le Maire informe les conseillers que le mercredi 4 février 2015, un rendez-vous est pris avec un bureau d'études pour l'aménagement du village afin de réduire la vitesse.

Affaire à suivre.

7 – Questions diverses :

Néant

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,
La séance est levée à 22h55
Pour copie conforme